

# Sécuriser l'alimentation en eau potable (1/4) : adapter la gestion aux risques de tension

Le réchauffement climatique impose de revoir la gestion de l'eau et d'anticiper les tensions. Plusieurs leviers sont sur la table : l'interconnexion, les ressources alternatives, la lutte contre les fuites, la sobriété et aussi la protection des milieux.



En août, 72 % des niveaux des nappes étaient sous les normales mensuelles.

© Zenistock

Avec 72 % des niveaux des nappes phréatiques sous les normales mensuelles et 87 départements ayant pris des mesures de restrictions de l'eau au-delà de la vigilance – dont 35 à un niveau de crise au 17 août –, l'été 2023 aura été à l'image du précédent. Et montré avec plus de force la nécessaire anticipation de la gestion de l'eau et des possibles situations de pénurie.

Les effets du changement climatique ont assurément modifié le régime des pluies. Désormais les événements extrêmes, notamment les sécheresses, sont plus fréquents. Au-delà du caractère parfois violent de ces aléas, ces évolutions ne sont pas sans conséquences. La ressource en eau renouvelable aurait ainsi baissé de 14 % en France métropolitaine entre les périodes 1990-2001 (229 milliards de mètres cubes) et 2002-2018 (197 milliards de mètres cubes, selon une étude du ministère de la Transition écologique. « *Moins de la moitié des eaux de pluie devient une ressource renouvelable*, explique-t-il. *Cela est dû au phénomène d'évapotranspiration : l'évaporation et la transpiration des plantes.* » Depuis une trentaine d'années, l'évapotranspiration augmente, en particulier au printemps, sur l'ensemble du territoire. Et dans le même temps, le décalage des événements pluvieux et leur réduction durant la période automnale limitent les possibilités de recharge des nappes souterraines et donc leur soutien aux cours d'eau durant l'été.

## **Près de 2 000 communes identifiées comme vulnérables**

La prise de conscience percole toutefois lentement dans les territoires. Le retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse de 2022 a montré que des progrès restaient à réaliser dans l'anticipation et la prise en compte de ce nouveau contexte. Ainsi durant l'été 2022, 1 052 communes ont dû mettre en place des solutions alternatives pour assurer l'approvisionnement continu en eau sur tout ou partie de leur territoire. Parmi elles, 138 ont obtenu une dérogation au débit réservé pour la prise d'eau en rivière, 205 ont mobilisé des ressources de secours exceptionnelles, 2 ont dessalé de l'eau de mer, 271 ont mis en place une interconnexion de secours, 343 ont dû transporter de l'eau par camions et 196 ont distribué de l'eau en bouteille. « *138 communes ont mis en place des mesures de gestion concomitantes ou séquencées de plusieurs natures : baisses de débit et de pression, mise en place de seuils dans les rivières, coupures d'eau volontaires nocturnes ou en journée (cinq communes), déconnexion de ressources taries, solution alternative pour la défense incendie (trois communes)*, a noté la mission sur le retour d'expérience de l'été 2022.

*Enfin, sept communes ont été contraintes à une interruption totale du service pendant plusieurs jours, sans solution à proposer ; une commune a distribué de l'eau non consommable pendant deux semaines.* » Pour 1 093 autres communes, l'été s'est révélé très compliqué ; pour autant, elles n'ont pas eu besoin de recourir à ces options.

Au total, plus de 2 000 communes ont été identifiées comme vulnérables, car isolées ou avec des contraintes particulières.

La mission a également constaté qu'à cette tension sur le volume pouvaient s'ajouter des problèmes de qualité – directement ou indirectement – liés à la hausse des températures. Ainsi, 220 collectivités ont dû faire face à la présence de cyanobactéries ou de polluants comme les trihalométhanes (THM) dans leurs ressources.

Outre les évolutions du cadre réglementaire pour la gestion de l'eau intervenues en 2021, un certain nombre de pistes sont déjà bien connues et mises en œuvre pour s'adapter à ce nouveau contexte : réduction des fuites dans les réseaux, sécurisation de l'alimentation grâce aux interconnexions, aux incitations à la sobriété et à la recherche de ressources supplémentaires... D'autres solutions sont moins explorées et nécessitent encore des retours d'expérience ou des évolutions réglementaires : c'est le cas de la recharge de nappe ou de l'utilisation d'eaux non conventionnelles.

## **12 600 captages fermés en quarante ans**

La protection de la qualité de la ressource intervient également pour une bonne part dans le maintien du service de distribution. Ainsi entre 1980 et 2021, 12 600 captages d'eau potable ont été fermés. Avec en tête des motifs : la dégradation de la qualité de la ressource en eau (32,9 % des situations), suivie de la rationalisation des réseaux de production et de distribution (24,4 %), des problèmes administratifs (14,4 %), des débits de production trop faibles (9,2 %), des dégradations trop importantes des équipements (9,4 %), de l'impossibilité d'assurer la protection de la ressource (5,7 %) et dans 4 % des cas, pour un motif inconnu.

« Parmi les captages abandonnés en raison de la dégradation de la qualité de la ressource, 40,7 % le sont du fait de teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides, 24,1 % pour des raisons de microbiologie, 7,6 % du fait de la présence d'arsenic, 6,6 % pour des excès de turbidité de l'eau et 20,2 % à cause d'autres paramètres en excès (hydrocarbures, sulfates, solvants, fer, manganèse, sélénium, fluorures et fluor, etc.) », détaille le ministère de la Transition écologique.

Côté eaux superficielles, la situation n'est pas meilleure. Ainsi, le dernier état des lieux montrait qu'en 2019, 43,1 % seulement d'entre elles étaient en bon état écologique et 44,7 % en bon état chimique. Là encore, des initiatives se mettent en place pour essayer d'inverser la tendance, dont les paiements pour services environnementaux, la réduction à la source des polluants ou encore les efforts pour améliorer le traitement des stations d'épuration. Des premiers pas qu'il faudra faire suivre d'autres dans les années à venir...



**Dorothée Laperche**, journaliste  
Cheffe de rubrique eau / santé environnement

Publié le 02/10/2023 – Actu Environnement